

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 28 août 2014**

<b>Présents</b> : Mme Myriam FOUGERE, Maire, Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM. Eric CHEVALEYRE, Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Adjoint, M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, M. Jean-Jacques PERIGNON, Mmes Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mmes Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, Marie-Thérèse REYROLLE, M. Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Melle Marine FOURNET, Mmes Annie BERNARD, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mme Nadine BOST.
<b>Absents avec procuration</b> : Mme Emilie FAYE à Mme Christine SAUVADE, M. Franck PAUL à M. Eric CHEVALEYRE, M. Patrick BESSEYRE à M. Laurent COURTHALIAC, Mme Simone MONNERIE à Mme Corinne PEGHEON.
<b>Absente excusée</b> : Mme Véronique FAUCHER-CONVERT
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER

**Ouverture de la séance à 20H00**

Mme Le Maire procède à l'installation de Mme Marie-Thérèse Reyrolle en qualité de conseillère municipale en remplacement de Mr Jean-Pierre Mosnier-Grange, démissionnaire.

Question de Mme Pegheon : Est-ce que les délégations de Mr Mosnier-Grange seront transférées à Mme Reyrolle?

Mme le Maire : répond que cette question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Mme le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour mais au préalable elle demande au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 25 juillet 2014 dont le secrétariat était assuré par Madame Stéphanie Allègre-Cartier. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour de la question supplémentaire suivante : Elections professionnelles au Comité technique.

**EQUIPEMENT COMMERCIAL : SAISINE DE LA CDAC**

Une demande de permis de construire N° 063.003.14.A031 a été déposée le 7 Août 2014 par la SCI « sous le Montel » domiciliée 30 Rue du Petit Cheix à AMBERT.

L'objet de cette demande est la construction d'un bâtiment composé de trois cellules commerciales proposées à la location, d'une surface totale de 915,70 m<sup>2</sup> dont 694,75 m<sup>2</sup> affectés à la vente. La nature exacte des activités commerciales n'est pas connue à ce jour.

Comme la loi de modernisation de l'économie le permet, Mme le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de saisir la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères prévus par la législation énoncés à l'article L 752-6 du code du commerce.

Cette saisine de la Commission départementale d'aménagement commercial s'appuie sur les motifs suivants :

- La destination future des trois cellules commerciales n'est pas connue.

- Concernant les accès, cet ensemble serait desservi par le chemin d'Aubignat dont les caractéristiques (largeur de 5 mètres) sont insuffisantes pour répondre aux besoins du projet. En effet, cette voie supporte déjà un trafic important lié à l'existence de deux surfaces commerciales et d'un bâtiment à usage de bureaux, d'exposition et d'entrepôt en cours de réalisation.
- La commune et la Communauté de Communes ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de l'opération expérimentale nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs (*délibération en date du 25 Juillet 2014*). Accorder ce permis de construire serait donc en contradiction avec la démarche ainsi engagée et remettrait en question l'équilibre entre le centre-ville et la périphérie.
- Enfin il convient de remarquer que, dans le secteur concerné par le projet de la SCI « Sous le Montel », existent des surfaces commerciales qui sont toujours vacantes.

Mme le Maire indique enfin que la commune dispose d'un délai d'un mois, à compter du 07/08/14, pour saisir la CDAC. Cette dernière devant également statuer dans un délai de un mois à compter de sa saisine.

Mr Laurent Courthaliac demande : Qui va siéger à la CDAC?

Mme le Maire répond : Le Président de la communauté de communes, Le Maire d'Ambert, un représentant du Conseil Général, le Maire d'une autre commune du secteur ainsi que trois experts désignés par le Préfet.

Autre question de Mr Laurent Courthaliac : Quelle sera la position de Mme le Maire ?

Mme le Maire : Celle du conseil, c'est un vote majoritaire.

Après discussions le conseil municipal, unanime, autorise Mme le Maire à saisir la commission départementale d'aménagement commercial.

### **COMITE TECHNIQUE**

Sur proposition de Mme Le Maire le conseil municipal unanime :

1. FIXE, à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité technique (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. DECIDE, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité

Mme Corinne Pegheon demande quelles seront les modalités de désignation des représentants de la collectivité et souhaite savoir si l'opposition pourra disposer d'un siège.

Mme le Maire répond qu'elle désignera ces représentants parmi les membres du conseil municipal. Il appartient donc à l'opposition de formaliser une demande à ce sujet.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Suite à une rencontre, le mardi 26 août, avec les dirigeants du journal La Montagne, Mme le Maire communique différentes informations concernant l'organisation qui sera mise en place :

- Présence d'un journaliste le mardi et le jeudi sur Ambert.
- Recrutement en cours de plusieurs correspondants à Ambert et dans certaines communes comme Arlanc.

Le directeur du journal va également prendre contact avec la CCI afin de pouvoir disposer d'un local de permanence.

A propos d'articles parus dernièrement dans le journal, notamment concernant les TAP et la Base de Loisirs, Mme Le Maire tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une actualité récente mais d'articles rédigés sur la base d'informations datant du mois de juillet.

Enfin Mme le Maire indique à l'assemblée que le nouveau coordonnateur enfance/jeunesse/famille Mr Erol Tasdemir a pris ses fonctions le 04 août 2014.

Mme Nadine BOST demande des précisions sur l'organisation des TAP à la rentrée.

Mme le Maire explique que le terme utilisé aujourd'hui n'est plus TAP mais, depuis juin 2014, NAP (Nouvelles activités périscolaires). Elle décrit brièvement l'organisation qui sera mise en place. Sur proposition de Mme Bost elle fera parvenir à tous les conseillers municipaux la lettre adressée aux parents expliquant le fonctionnement des NAP et réunira le comité de pilotage au cours de l'automne 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.